

PASSAGE AUX NORMES IFRS

Le Groupe Clarins a réuni ce matin la communauté financière pour présenter les impacts de la mise en place des nouvelles normes comptables internationales (IFRS) sur la situation d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux recommandations de l'AMF, les impacts chiffrés du passage aux normes IFRS sur le bilan d'ouverture ont fait l'objet d'un audit.

Les principales incidences de cette transition IFRS sur les comptes consolidés du Groupe sont les suivantes :

- L'application de la norme IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles a conduit le groupe à activer 2,7 M€ de frais de développement, un impact positif neutralisé par la non activation des frais de dépôts de marque d'un montant similaire,
- L'approche par composants (IAS 16) a généré une revalorisation des fonds propres de 6,1 M€ du fait de la réduction des amortissements pratiqués sur les immobilisations corporelles,
- La prise en compte au bilan de tous les écarts actuariels relatifs aux retraites, conformément à l'option offerte par IFRS 1, a conduit le Groupe à minorer ses fonds propres de 7,1 M€
- Les provisions pour rotation lente n'étant plus admises en IFRS, le Groupe a réduit ses provisions pour dépréciation de stocks de 1,1 M€
- Les normes relatives aux Instruments Financiers (IAS 32 et 39), appliquées dès 2004, ont conduit le Groupe d'une part à réévaluer de 5,6 M€ sa participation dans L'Occitane en application de la méthode de la juste valeur et d'autre part à reclasser en moins des capitaux propres les actions auto-détenues jusqu'alors comptabilisées à l'actif pour 18,4 M€
- Enfin, en conformité avec la norme IAS 12, le Groupe a constaté un impôt différé passif de 7,9 M€ calculé sur l'écart d'évaluation affecté à la marque Thierry Mugler lors de l'acquisition de la société portant cet actif.

Au total, l'incidence sur les fonds propres du Groupe ressort à 23,0 M€ les ramenant ainsi de 443,3 M€ à 420,3 M€. Elle aurait été positive de 3,3 M€ hors reclassement des actions propres et hors constatation de l'impôt différé passif sur la marque Thierry Mugler.

L'endettement net du Groupe est porté de 76,8 M€ à 88,9 M€, soit un impact de 12,1 M€ provenant de l'application de la norme relative aux locations et de l'engagement de rachat d'intérêts minoritaires.

Le ratio de l'endettement net s'établit en conséquence à 22,3% contre 18,2%.

Bien que les nouvelles dispositions IFRS permettent une revalorisation des actifs, le Groupe a préféré conserver le principe du coût historique pour ses actifs corporels et incorporels.

En revanche, tel que par le passé, il continuera de pratiquer les tests de dépréciation tels qu'indiqué par la norme IAS 36.

Le Groupe réunira à nouveau les analystes financiers le 29 juillet prochain afin de leur exposer les impacts IFRS sur le compte de résultat de l'exercice 2004, en même temps que la présentation des ventes du 1^{er} semestre 2005.

GROUPE CLARINS
CLARINS, AZZARO, THIERRY MUGLER

Direction de la Communication Financière

Tél. : 01 46 41 41 25 - Fax : 01 47 38 16 87 - Email : finance@clarins.net

www.clarins-finance.com





TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 01/01/2004
NORMES FRANÇAISES / NORMES IFRS

En milliers d'euros

Capitaux propres consolidés normes françaises	443 291
Approche par composants	6 116
Instruments financiers (hors actions auto-détenues)	5 591
Frais de développement	2 665
Provisions pour dépréciation des stocks	1 135
Avantages du personnel	-7 085
Frais de dépôts de marque	-2 656
Locations	-214
Charges différées	-135
Autres	15
Impôts différés sur retraitements	-2 081
Impact hors actions auto-détenues et Impôts Différés sur marques	3 351
Capitaux propres hors actions auto-détenues et Impôts Différés sur marques	446 642
Actions auto-détenues	-18 360
Impôts différés passifs sur marques	-7 984
Impact Total	- 22 993
Capitaux propres consolidés normes IFRS	420 298